



## Compte rendu du Conseil municipal du 17 septembre 2021

Membres Présents : Avérous Grégory, Cassagnaud Philippe, Estéveny Marie, Fabre Sabrina, Goubault Emilie, Gras Jérôme, Martin Hervé, Oustric Olivier, Palous Joël, Préget Isabelle, Serna Geraldine, Jarlan Emilie, Wilzer Vincent.

Absents excusés : Cavailès Claudine

Cavailès Claudine donne pouvoir à Olivier Oustric.

Absent : Andral Patrick

Madame Estéveny Marie est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 septembre 2021, à 20h30, à huis clos à la mairie sur convocation de Monsieur le maire.

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2021

Budget : Décision modificative pour la réfection du T4

Délibération : restitution de la caution de location de Mme Ratel et mise en location de l'appartement T4

Travaux rue des Remparts

Règlement intérieur du terrain bi-cross

Finalisation de l'aire de jeux

Point projet école

Projet achat parcelle pour le passage de la voie douce

Décision du devenir des O.A.P du PLUI

Point effectif des élèves pour la rentrée 2022

Adhésion à la procédure de consultation pour adhésion à une convention mutualisée de risque prévoyance des agents

Questions diverses

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Budget : Décision modificative pour la réfection du T4**

Monsieur le maire informe les conseillers que Madame Ratel, qui louait l'appartement T4 place de la mairie, a quitté le logement le 10 août 2021.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget, afin de faire les travaux nécessaires pour remettre en location l'appartement.

Il convient d'inscrire au budget la recette perçue pour le fonds de compensation pour la TVA sur les dépenses d'investissement 2019, notifié pour la somme de 16 855,22 €. L'excédent des crédits ouverts au budget primitif (+ 15 855,00 €) permet d'ajuster le compte 10222 / chapitre 10.

Ces dernières recettes permettront de financer les travaux de réhabilitation du logement et les nouvelles acquisitions (+ 15 855,00 €).

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

### **Restitution de la caution de location de Mme Ratel et mise en location de l'appartement T4**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de cessation de bail de Madame Ratel au 3 place de la mairie à Dénat, reçue le 01 juin 2021. Après accord de délai de préavis, l'appartement a été libéré le 10 août 2021.

Monsieur le maire propose, après l'état des lieux, la restitution de l'intégralité de la caution versée le 01 mai 2009, soit 425 €.

Monsieur le maire expose que cet appartement va nécessiter des travaux de remise en location.

Le conseil municipal prend acte des informations données, approuve la proposition de restituer la caution et mandate le maire pour la réfection de l'appartement et la recherche de nouveaux locataires.

### **Travaux rue des Remparts**

Monsieur le maire fait un point sur l'avancée du dossier des travaux de la rue des Remparts qui commenceront au printemps 2022.

Les travaux d'aménagement de la voirie se feront en trois tranches :

- La première tranche concernera la descente devant l'épicerie et la place des Châtaigniers (WC publics),
- La deuxième tranche concernera la partie basse de la rue et la place des Marronniers,
- La troisième tranche concernera la montée vers l'école.

Le passage de caméras dans les réseaux humides actuels a permis de voir leur vétusté et la nécessité de leur réfection.

La C2A prendra en charge les travaux sur le réseau assainissement qui sont de sa compétence. Ce coût pour les deux premières tranches s'élève à 140 000 €.

Les travaux pour le réseau d'eau potable sont à la charge du SIAH du Dadou.

Seuls les travaux concernant le réseau pluvial restent à la charge de la commune.

La première phase de travaux comprend la réfection des réseaux humides des deux premières tranches et l'aménagement voirie de la première tranche.

Le montant total de cette première partie des travaux s'élève à 283 577 €.

133 036 € de subventions devraient être perçus.

Le reste à charge pour la commune serait de 150 541 €.

Monsieur le maire annonce aux conseillers que le solde du budget voirie au 12 août 2021 s'élève à 108 967,14 €. Ce montant évoluera peu d'ici la fin de l'année (deux places de stationnement vont être créées dans le lotissement de la Gourtanelle et quelques panneaux vont être achetés) et sera reporté sur le budget 2022.

Les travaux seront donc financés avec ce budget voirie et les recettes d'investissement de l'année 2022.

Le montant de la seconde tranche des travaux serait de 161 426 €. La réfection des réseaux humides lors de la première phase explique ce montant moins important.

La commune espère percevoir 94 697 € de subventions. Il lui resterait donc 66 7292 € à charge.

### **Règlement intérieur du terrain bi-cross**

Monsieur le maire annonce aux conseillers qu'un règlement intérieur du terrain bicross a été élaboré et le lit aux conseillers.

Il indique qu'il sera affiché sur le terrain et sur le site internet de la mairie.

Une communication sera mise en place afin de l'annoncer (PanneauPocket, Facebook...).

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

### **Finalisation de l'aire de jeux**

Monsieur le maire rappelle que pour pouvoir finaliser le dossier d'aménagement de l'aire de jeux pour enfants et percevoir les subventions, il reste à rénover le sol du city-stade (terrain de sports permettant la pratique du basket, du hand-ball et du foot).

Monsieur le maire propose de lancer l'installation du sol en synthétique qui avait été budgétisé.

Après discussion sur l'intérêt de ce nouveau revêtement, cette proposition est mise au vote : 11 sont pour, 0 sont contre, et 3 s'abstiennent.

La pose du sol en synthétique est donc votée à la majorité.

### **Point projet école**

Monsieur le maire donne la parole à Madame Préget Isabelle qui rend compte des avancées du projet et annonce que la première étape de l'avant-projet sommaire aura lieu le lundi 20 septembre 2021. Elle présente la 2ème esquisse et précise qu'une contrainte est apparue lors de l'élaboration des plans : afin de réduire les risques d'inondations, un bassin paysager d'une superficie comprise entre 200 et 300 m<sup>2</sup> devra être construit. En cas de fortes pluies, il permettra la rétention d'eau et le désengorgement du réseau pluvial.

### **Projet achat parcelle pour le passage de la voie douce**

Monsieur le maire informe les conseillers qu'une parcelle impasse du XIII va être divisée et vendue. Un lotissement de 7 maisons devrait voir le jour. Une partie de cette parcelle avaient été préemptée par l'équipe précédente.

Afin de relier l'impasse du XII à la zone de loisirs via la création d'une voie douce, la commune envisage d'acheter une bande en bordure de ce terrain qui représente 4 mètres de large sur environ 28 m de long qui a l'opposée de la zone préemptée.

Il est demandé aux conseillers de proposer un tarif.

### **Décision du devenir des O.A.P du PLUI**

Monsieur le maire rappelle la signification d'un OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation. Il s'agit d'une zone constructible réservée dans le PLUI sur laquelle la commune peut élaborer un document afin d'instaurer des orientations d'aménagement de la zone.

La prochaine révision du PLUI nous offre la possibilité de supprimer ou déplacer cette OAP.

Monsieur le maire propose de garder cette OAP jusqu'à la prochaine possibilité de révision du PLUI.

Après discussion, les conseillers approuvent la proposition de Monsieur le maire.

### **Point effectif des élèves pour la rentrée 2022**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que l'effectif de la rentrée 2021 est de 89 élèves.

15 élèves de CM2 quitteront l'établissement en 2022.

Monsieur le maire annonce qu'à l'heure actuelle, 84 élèves sont prévus pour la rentrée 2022 avec 12 très petite et petite section.

### **Adhésion à la procédure de consultation pour adhésion à une convention mutualisée de risque prévoyance des agents**

Monsieur le maire informe les conseillers que depuis 2015, les agents de plusieurs des communes du territoire et de l'agglomération peuvent bénéficier d'une couverture en matière de prévoyance dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention mutualisée, à laquelle la commune n'adhère pas, d'une durée de 6 ans, arrive à échéance. Il convient donc de relancer une consultation.

Dans ce cadre, la C2A propose à l'ensemble des collectivités et établissements du territoire de l'agglomération de se regrouper pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation.

Il est précisé que l'adhésion à la procédure de consultation est facultative et n'emporte pas décision de signer la convention de participation : chacun restera libre d'adhérer à la convention de participation ou d'y renoncer.



### **Organisation de conseil de hameau**

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a été averti que les automobilistes roulent trop vite dans le hameau de Grèzes. Les habitants du hameau demandent un aménagement afin de faire ralentir les automobilistes.

Monsieur le maire indique qu'il organisera prochainement une rencontre avec les habitants de chaque hameau.

### **Adhésion à l'association des collectivités forestières du Tarn**

Monsieur le maire propose aux conseillers d'adhérer à l'association des collectivités forestières du Tarn.

Les conseillers approuvent la proposition de Monsieur le maire.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 00h00.